

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Contrats - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental Arlysère 2022-2028 – Année 2025

Rapporteur : M. le Président

Au titre du Contrat Départemental Savoie, la Communauté d'Agglomération Arlysère a la possibilité de solliciter le soutien du Département de la Savoie.

Pour l'année 2025, il convient de procéder aux demandes de subventions pour les missions détaillées ci-dessous.

• **Mise en œuvre d'un observatoire foncier ZAN (0.5 ETP) » - Année 1 - Année 2025 – FA 2.6**

Inscrit dans la Loi Climat et Résilience de juillet 2021, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vise à réduire la consommation d'espace naturel et agricole de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050 sur le territoire national. Cet objectif est décliné par Région (dans le Schéma Régional SRADDET), puis pour chacun des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT).

Arlysère a engagé l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat par délibération du 21 septembre 2017, et a engagé la révision de son SCoT par délibération du 10 décembre 2020. Ces deux documents d'urbanisme sont actuellement en phase d'étude, et l'objectif ZAN a bouleversé les pratiques locales et a remis en perspective les diagnostics initiaux des deux documents. Pour atteindre l'objectif du ZAN, qui concerne le SCoT (dans la gestion de la consommation d'espaces futurs) et le PLH (dans une programmation de logements qui doit s'appuyer sur une disponibilité en foncier), il est essentiel de disposer d'un observatoire foncier ZAN capable de collecter et d'analyser des données sur l'utilisation et l'occupation des sols.

L'année 2025 sera consacrée à la mise en place de cet observatoire foncier qui se situe à la conjonction de plusieurs objectifs fixés par le SCoT et le PLH :

- Maîtriser la consommation d'espaces naturels et agricoles en orientant la production de logements dans le tissu urbanisé par des opérations de densification ou de mutation ;
- Agir pour une modernisation du parc des hébergements touristiques existants et une résorption de la vacance en enclenchant un rythme de renouvellement par des opérations de réhabilitation lourde et/ou de démolition/reconstruction ;
- S'appuyer sur une stratégie foncière visant à la reconquête d'espaces pour l'activité agricole ou la création de nouvelles ISDI.

Les résultats de ce travail serviront à :

- Inscrire au SCoT un objectif ZAN cohérent et basé sur un travail de terrain ;
- Etablir une programmation communale de logements pour la réalisation du PLH ;
- Organiser et structurer une base de données foncière (également appelé Observatoire foncier ZAN) pour permettre d'évaluer la mise en œuvre des objectifs du PLH et du SCoT.

Dépense subventionnable retenue	Taux appliqué	Subvention sollicité
26 951 €	50 %	13 475, 50 €

• **Mission d'animation du PCAET (1 ETP) – Année 3 - Année 2025 – FA 1.6**

Arlysère a entériné son PCAET en mars 2022, riche de 51 actions, ce premier programme d'actions doit être mis en place jusqu'à 2027.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions projetées (notamment celles à maîtrise d'ouvrage Arlysère) et plus globalement piloter, déployer et structurer la dynamique PCAET sur l'ensemble du territoire : mise en lien d'acteurs, communication, animation de réseau, transversalité.

Arlysère a fait le choix de nommer un chef de projet. Cette mission doit être mise en œuvre afin que la bonne dynamique que connaît le territoire depuis plusieurs années suite à la mise en œuvre d'un TEPOS 1 et 2 se poursuive et aborde d'autres sujets comme la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, l'hydrogène.

Perspectives 2025 :

- Animation du PCAET
 - Bilan à 3 ans
- Portage des actions Arlysère
 - Poursuite de la réflexion et de la mise en place d'une station GNV définitive ouverte au public
 - Coordination du programme d'actions de sensibilisation à la transition écologique à destination des écoles primaires
 - Mise en place d'une proposition de sensibilisation à la transition écologique à destination des collèges et lycées du territoire
 - Proposition de mise en place du label territoire engagé pour la transition écologique

Dépense subventionnable retenue	Taux appliqué	Subvention sollicité
48 339 €	30 %	14 502 €

• **Mission de coordination Smart Agglo (0.7 ETP) - Année 3 - Année 2025 – FA 2.3**

L'objet de l'opération consiste à poursuivre le déploiement de la médiation numérique pour tous et d'animer la stratégie d'inclusion numérique à l'échelle de l'agglomération sur les 39 Communes d'Arlysère (développer les compétences numériques des habitants pour qu'ils puissent exercer pleinement leur citoyenneté).

Le développement numérique s'entend principalement autour de 3 axes depuis 2023, qui se poursuivront en 2025 :

1. Sur le volet de l'accompagnement aux usages numériques, le dispositif des conseillers numériques est confirmé pour 3 nouvelles années par Arlysère, ce qui permettra de conforter cette position centrale dans l'accompagnement des habitants aux usages numériques en lien avec les Maisons France Service, les mairies et les centres sociaux.
2. Sur le volet du déploiement matériel, 3 nouvelles bornes d'informations et de services ont été installées en plus des bornes déjà implantées dans chacune des Mairies. Ces trois nouveaux guichets sont expérimentés en extérieur sur des communes excentrées des accès aux services publics.
3. Poursuite du travail de réseau et de transversalité avec l'implication dans les dynamiques territoriales d'accès aux droits par le numériques localement au travers du schéma de service d'Arlysère et au niveau départemental avec une implication au travers du SDAASP et FNE notamment. Par ailleurs, et en lien avec le Contrat de ville, un groupe de travail d'accès aux droits a été installé, au sein duquel Arlysère, sur son volet de la médiation numérique est acteur de premier plan.

Dépense subventionnable retenue	Taux appliqué	Subvention sollicité
33 187 €	30 %	9 956 €

- **Mission de coordination et développement culturel - année 2 - (1 ETP) – Année 2 - Année 2025 – F.A. 2.2**

Le projet culturel de l'Agglomération Arlysère a été engagé à partir de l'existant - institutions, associations et projets culturels au sens large -, en prenant en compte l'identité du territoire, identité culturelle mais aussi économique et sociale, qui forme le « génie du lieu » fruit de la géographie et de l'histoire.

Ainsi, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés aux différentes phases de la mission, on s'appliquera à construire une réponse globale, adaptée aux caractères spécifiques d'Arlysère. Vie rurale, activité industrielle, tourisme, sport, patrimoines, constituent un contexte riche et diversifié, propre à Arlysère, socle pour une politique culturelle et artistique originale.

L'accompagnement et la mise en œuvre des actions culturelles se feront en lien avec les politiques globales de l'Agglomération. (Politique de la ville, tourisme, sociales et éducatives, environnement et mobilité, programmes européens ...), mais également sur la conception du programme de la micro-folie.

Une réflexion sera menée sur la communication culturelle : opportunité d'une newsletter, tous publics, mais également professionnelle, rayonnement de publication des appels à projets, etc...ainsi que sur la recherche de financements, droit commun, opportunité de mécénat, etc...

Dépense subventionnable retenue	Taux appliqué	Subvention sollicité
51 471.40 €	40 %	20 589 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les opérations présentées et valide les sollicitations financières au titre du Contrat départemental Arlysère 2022-2028 ;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

